

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 20/008/2009 – ÉFAI
29 janvier 2009

Informations complémentaires sur l'AU 22/09 (AMR 20/007/2009, 23 janvier 2009) – Objecteur de conscience

CANADA

Dean Walcott (h)

Dean Walcott a été autorisé à rester au Canada jusqu'à ce que la Cour fédérale décide si elle réexaminera son dossier. On ignore encore lorsque cette décision sera prise. Les autorités avaient prévu de le renvoyer aux États-Unis le 30 janvier. S'il était renvoyé dans ce pays, il risquerait d'être traduit devant un tribunal militaire et emprisonné pendant un à cinq ans. Il deviendrait alors un prisonnier d'opinion.

Dean Walcott a rejoint les *marines* (soldats de l'infanterie de marine des États-Unis) en 2000. Il s'est réfugié au Canada en décembre 2006 car il était opposé, pour des raisons de conscience, à la guerre en Irak, et il a demandé une protection au titre de réfugié. Celle-ci lui a été refusée, et ses requêtes suivantes en vue de rester au Canada ont également été rejetées. Les autorités de ce pays lui ont alors ordonné de quitter le territoire.

Dean Walcott a commencé à s'interroger sur les raisons données pour justifier la mission militaire américaine en Irak alors qu'il était en poste aux États-Unis, en juillet 2003. À cette époque, il a appris que des membres des forces de la coalition présentes en Irak avaient commis des actes de torture et d'autres violations, et les médias commençaient à affirmer qu'il n'y avait pas d'armes de destruction massive dans ce pays. Un peu avant, en mars 2003, lorsqu'il était stationné au Koweït et que ses attributions consistaient notamment à patrouiller dans la ville de Safwan, située à la frontière entre l'Irak et ce pays, il avait vu des soldats américains et britanniques rouer de coups des enfants irakiens. En 2004, pendant qu'il était affecté à un hôpital militaire de Stuttgart, en Allemagne, ses échanges avec des soldats blessés, leurs parents et des enfants irakiens soignés dans cet établissement ont provoqué chez lui un traumatisme lié à son implication personnelle dans la guerre.

Ce traumatisme et son refus de participer personnellement au conflit se sont accentués en janvier 2005 : alors qu'il subissait un entraînement sur le terrain aux États-Unis, il est arrivé à la conclusion que la guerre n'était pas justifiée. Lorsque son unité a été déployée en Irak, en août 2005, il a commencé à rencontrer des difficultés émotionnelles dont il a tenté de parler avec des médecins, mais il en a été empêché par sa hiérarchie. En mars 2006, il a été réaffecté aux États-Unis, où il a pu demander l'avis de professionnels. Deux psychologues civils ont déclaré qu'il souffrait d'un syndrome de stress post-traumatique. À ce moment-là, il était chargé d'entraîner des réservistes qui devaient être déployés en Irak. Estimant ce rôle moralement répréhensible, il a commencé à chercher comment être rendu à la vie civile, notamment en demandant le statut d'objecteur de conscience.

Dean Walcott demande le statut de réfugié pour plusieurs raisons, notamment parce que s'il était renvoyé dans son unité aux États-Unis, il risquerait d'être bizuté (brutalisé) et de subir d'autres châtiments non judiciaires, et que d'autres soldats ayant parlé ouvertement de leur objection de conscience qui ont été renvoyés dans leur unité ont été soumis à de mauvais traitements tels que des travaux forcés et des violences physiques.

Au Canada, Dean Walcott a fait publiquement état de son objection à la guerre en Irak et a rallié la Campagne d'appui aux résistant(e)s à la guerre, une organisation canadienne qui milite pour convaincre le gouvernement d'accueillir les soldats américains qui veulent s'expatrier au Canada en raison de leur opposition à la guerre en Irak.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.